

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le TREIZE SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le sept septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
Mme Lucie LITTOZ, et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE et Adjoint
MME Margaret GOURDIN, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Mylène FORESTIER a donné procuration à M. Chapet
Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Millet-Ursin
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Gourdin
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Chatelain-Cadet
Mme Pauline DEPOMMIER a donné procuration à M. Demaison.
M. Marc BERTON a donné procuration à M. Recoque
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE absente.
M. Hubert BERTHOLLET absent.
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

N° 2023-069

Convention
d'autorisation de voirie
et d'entretien avec le
Conseil départemental
de la Haute-Savoie et la
CCSLA pour la création
du giratoire des Vernays
sur la RD 1508.

LE MAIRE EXPOSE

Dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire desservant le futur pôle touristique des sources du lac et la Zone des Vernays, le conseil départemental de la Haute-Savoie propose à la Commune et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy une convention tripartite.

Cette convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, Déterminer la maîtrise d'ouvrage,
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation (ors de la mise en service, entre le Département, la CCSLA et la Commune, pour l'aménagement d'un giratoire pour l'accès au Pôle des Sources sur la RD 1508, du PR 59.850 au PR 60.200, sur le territoire de la Commune de DOUSSARD.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 906 498 € TTC soit 755 415 C HT dont 661 597,95€ à la charge de la CCSLA et 244 900,05 € à la charge du Département.

La Commune aura ensuite la charge d'entretien et d'exploitation portant sur les accotements et trottoirs, les marquages de signalisation horizontale et de direction, l'entretien et le remplacement des équipements urbains, et les charges d'entretien et de consommation liées à l'éclairage public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du Conseil communautaire des Sources du Lac d'Annecy n°58/2022 du 13 avril 2022 portant approbation de la convention d'entretien de voirie pour la création du giratoire des Vernays,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Haute Savoie dn°2023-0104 du 27 février 2023, portant approbation de la convention d'entretien de voirie pour la création du giratoire des Vernays,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à la majorité : 14 voix contre – 0 abstention – 10 voix pour.

DE NE PAS APPROUVER la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy la création du giratoire de la zone des Vernays sur la RD 1508.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphane RECOQUE

Le Maire,
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le

